REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Date de la convocation :27/03/2026
Rendu exécutoire le : 03/04/2026
Date d'affichage : 03/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt-six le deux Avril, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (13) : : BARTHES Daniel**,** REY Philippe, GABAUDE Chantal**,** BAGNATI Sylvain, VIALLES Gisèle, MAS Dominique, REYNES Jacqueline, ESTAQUE Isabelle, VALETTE Céline, MORLIERE Ludovic, CABROL Emilie, Jean Remi ANTON, Dionisio Alain,

Absents : TOURNIER DEGRYSE Marie Noëlle a donné procuration à Dionisio Alain, GALINIER Norbert a donné procuration à MORLIERE Ludovic,
Votants : (15)
Secrétaire de séance : GISELE VIALLES

DELIBERATION 2026-09
Objet : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNEXE : Règlement intérieur CM

VU l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les délibérations n° 2026- 05-06-07 du 26 mai 2020 installant le nouveau conseil municipal,

CONSIDERANT que le règlement intérieur des collectivités de plus de 1000 habitants doit être adopté dans les 6 mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Monsieur le Maire présente les chapitres notifiés dans le Règlement intérieur envoyé avec la convocation pour lecture en amont.

- CHAPITRE 1 : REUNIONS DU CONSEIL MUNICPAL
- CHAPITRE 2 : COMMISSIONS ET COMITES CONSULTANTS
- CHAPITRE3 : TENUE DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
- CHAPITRE 4 : DEBATS ET VOTES DES DELIBERATIONS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de la convocation :27/03/2026
Rendu exécutoire le : 03/04/2026
Date d'affichage : 03/04/2026

- CHAPITRE 5 : COMPTES RENDUS DES DEBATS ET DECISIONS
- CHAPITRE 6 : DISPOSITIONS DIVERSES

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
GISELE VIALLES

Le Maire /D. BARTHES

MAIRIE de PUMISSON (Hérault)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr